

## Les centres des archives de la Nièvre : de la mutualisation mobilière au guichet unique

Sandrine Malon, Thomas Roche

---

### Citer ce document / Cite this document :

Malon Sandrine, Roche Thomas. Les centres des archives de la Nièvre : de la mutualisation mobilière au guichet unique. In: La Gazette des archives, n°232, 2013. Mutualiser, coopérer, partager : des enjeux pour les archives communales et intercommunales. pp. 93-100;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2013\\_num\\_232\\_4\\_5092](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_232_4_5092)

---

Document généré le 15/03/2017

# Les centres des archives de la Nièvre : de la mutualisation immobilière au guichet unique

---

Sandrine MALON

Thomas ROCHE<sup>1</sup>

## Introduction

L'expérience nivernaise de mutualisation est originale en ce qu'elle présente un double « objet institutionnel non identifié ». D'une part, elle associe, plutôt qu'une intercommunalité et ses communes membres, un département et sa commune chef-lieu – sans donc pouvoir s'appuyer sur la boîte à outils juridiques évoquée par M. Demonchy par exemple<sup>2</sup>. D'autre part, elle s'articule autour de deux bâtiments, centre des archives historiques (CAH) et centre des archives intermédiaires (CAI), pensés dès l'origine en complémentarité. Après un rappel du contexte d'élaboration d'un pôle archives inter-institutionnel et l'explication du choix finalement retenu de deux centres, les réalisations du CAI, sur lequel nous disposons de quelques mois de recul, puis du CAH, encore en chantier, seront ensuite successivement décrites.

## Une phase exploratoire pour un pôle d'archives inter-institutionnel

En mai 2001, au cours d'une réunion entre élus et directeurs généraux de la ville de Nevers et du conseil général de la Nièvre ayant pour objet la politique de coopération et de mutualisation des deux collectivités, il est décidé que :

« la ville de Nevers et le conseil général connaissant d'importants problèmes d'archives (manque de place...), arrêtent le principe de conduire une étude à

---

<sup>1</sup> Première et troisième parties rédigées par Sandrine Malon ; introduction, deuxième et quatrième parties et conclusion par Thomas Roche.

<sup>2</sup> Voir p. 19.

laquelle pourraient être entre autres associés le tribunal de grande instance, l'hôpital, la caisse primaire d'assurance maladie, pour vérifier si la perspective d'un centre d'archives commun est envisageable et s'il l'est, à quelles conditions. La ville de Nevers prendra l'initiative de réunir les partenaires concernés par ce projet ».

S'ensuit un tour de table des possibles partenaires : le 27 juin 2001, le directeur général de la ville de Nevers organise une première réunion entre plusieurs administrations pour initier un projet commun lié à un besoin de stockage rencontré par tous. En fait, il existe bien un besoin commun mais les objectifs et les temps de réalisations de chacun sont différents. Finalement, la ville, le conseil général de la Nièvre et le centre hospitalier de l'agglomération de Nevers (CHAN) s'entendent pour faire réaliser une étude de faisabilité d'un pôle d'archives inter-institutionnel.

De juillet 2001 à février 2002 se déroule une phase exploratoire pilotée par Nièvre aménagement (société anonyme d'économie mixte d'aménagement de la Nièvre) où chaque partenaire précise ses besoins et ses contraintes. Le projet est présenté à l'inspecteur des Archives de France le 20 novembre 2001. Le 22 février 2002, le conseil municipal adopte le principe d'une étude de faisabilité de la création d'un pôle archivistique confiée à Nièvre aménagement pour un coût total de 33 312 euros HT à partager entre les trois partenaires et demande une subvention à la DRAC. Cette étude est subventionnée à hauteur de 25 %.

La ville a finalement animé cette première phase. À la recherche de partenaires, elle a d'emblée associé la Communauté d'agglomération en cours de constitution dès le début. En 2005, elle présente le projet aux élus de l'agglomération de Nevers (ADN) et propose une coopération intercommunale d'assistance archivistique pour les communes membres. Ainsi, par le biais de conventions de mise à disposition, un agent des Archives municipales est intervenu en 2006 et 2007 dans trois communes et à l'agglomération pour classer l'arriéré et mettre en place des solutions de classement plus pérennes. En cette fin de l'année 2012, un projet de prise en charge par les Archives municipales des documents produits par l'agglomération de Nevers dans le cadre d'une convention intercommunale est à l'étude.

De février 2002 à mai 2003, Nièvre aménagement élabore différentes hypothèses présentées dans un rapport final en mai 2003. L'évaluation des besoins est la suivante : le conseil général souhaite 31 kml au lieu de 18 kml d'archives historiques et 1 kml d'archives intermédiaires ; le centre hospitalier de l'agglomération de Nevers souhaite 8 kml d'archives intermédiaires. Les besoins de la ville de Nevers sont évalués à 3 kml d'archives historiques et 800 ml d'archives intermédiaires.

## **L'architecture d'un double projet**

### *La palette des scénarios évoqués*

L'étude de Nièvre aménagement envisage la mutualisation essentiellement sous les angles immobilier et financier, autour de la question des possibilités de réalisation du ou des bâtiments d'archives, et dans une bien moindre mesure, sous l'angle du futur montage institutionnel.

En termes immobiliers, pour lesquels priment l'enjeu du coût mais aussi les contraintes foncières sur le territoire de la commune de Nevers, trois scénarios sont finalement étudiés, correspondant à des degrés divers de mutualisation :

- celui d'un site unique, mais où les services concernés seraient juxtaposés, sans réelle mutualisation et sans partage d'espaces communs ;
- celui d'un site unique toujours, mais selon une logique intégrée, avec mutualisation des espaces... dans la mesure où ils peuvent l'être. Or, par nature, l'usage des magasins se cumule sans se mutualiser ; l'économie induite par le partage d'espaces communs ne s'applique donc qu'aux espaces publics ;
- celui enfin de deux sites : l'un consacré aux archives intermédiaires, ce qui permet de s'affranchir des espaces liés à l'accueil des publics ; l'autre pour les archives définitives.

En termes institutionnels, l'étude de Nièvre aménagement discute plusieurs hypothèses, qui se seraient révélées lourdes au montage : constitution d'un groupement d'intérêt public, d'un établissement public de coopération culturelle, mise en place d'une délégation de service public, d'un marché de prestation entre collectivités – la question du futur fonctionnement n'étant pas sa priorité.

### *L'option retenue*

L'enjeu foncier pèse dans le choix préconisé par l'étude et validé politiquement en novembre 2003.

Sur le site historique des Archives départementales, en centre-ville, est confirmé un projet de réhabilitation et d'extension, en gestation avec de multiples avatars depuis la fin des années 1990. Le centre des archives historiques s'accompagne d'un centre des archives intermédiaires, en périphérie de la ville, ce qui présente le double avantage de la moindre densité foncière et de la proximité du nouveau site du centre hospitalier, dont on pressent qu'il en serait le principal usager.

Les deux collectivités se posent chacune en chef de file d'un de ces projets de centre, dont elles prennent à terme la gestion : le conseil général est maître d'ouvrage, propriétaire et futur gestionnaire du centre des archives historiques, la ville de Nevers jouant ces rôles pour le CAI. Le troisième partenaire, le centre hospitalier, loue des espaces au CAI, et est appelé à verser, sous le régime normal, ses archives définitives aux Archives départementales au CAH.

Est retenu enfin pour le montage financier de ces deux opérations le principe d'une double convention : convention de construction, à mettre en place immédiatement, et convention de gestion, à préciser lors de la mise en fonctionnement des futurs bâtiments mais préfigurée par un protocole d'accord.

#### *Le montage des conventions*

Les conventions de construction pour le CAH et le CAI sont adoptées respectivement les 15 juillet 2004 et 13 juillet 2005. Leur objectif est de formaliser la répartition des rôles des maîtres d'ouvrage des deux bâtiments, et surtout d'établir la répartition du financement en investissement. Cette priorité matérielle induit une logique de « stock » : c'est la surface estimée qu'occuperaient dans le bâtiment terminé les magasins d'archives de chaque partenaire qui définit une matrice de répartition, appliquée ensuite aux espaces communs. Ainsi au CAH 91 % des surfaces de stockage sont dévolus aux Archives départementales, 9 % aux archives historiques de la ville de Nevers ; au CAI les archives médicales et administratives du centre hospitalier occuperaient plus de 70 % des surfaces, contre 20 % par le conseil général et moins de 10 % par la ville.

Si la conduite des projets immobiliers et leurs implications financières sont donc clairement définies, les éléments restent plus flous à l'époque sur le futur fonctionnement des centres. Les conventions de construction ne l'abordent pas ; elles comportent en annexe un protocole d'accord reprenant la même matrice des surfaces pour la répartition des charges de fonctionnement, mais les modes de fonctionnement à venir sont seulement marginalement évoqués. Quelques principes sont posés : pour le CAI, la mise en place d'un correspondant par partenaire pour faire l'interface entre les Archives municipales, gestionnaire du site, et les services versants, ainsi que l'affectation d'un agent hospitalier au site ; pour le CAH, la mise à disposition d'un agent des Archives municipales pour un fonctionnement intégré.

## **La réalisation du Centre des archives intermédiaires**

### *Le programme architectural et sa mise en œuvre*

Le programme de construction du CAI a été validé lors de la signature de la convention de construction le 30 juin 2005. La convention de construction du CAI prévoit un bâtiment de 1 832 m<sup>2</sup> pouvant accueillir les archives intermédiaires de la ville, du conseil général et du centre hospitalier. Elle précise la nature des locaux (152 m<sup>2</sup> de locaux de travail et 1 680 m<sup>2</sup> de locaux de stockage) et la clé de répartition des locaux, servant de base aux participations des partenaires pour le financement de l'opération évaluée à 2 600 000 euros. La convention précise que la ville est propriétaire du bâtiment qui sera géré par l'archiviste municipal, sous contrôle scientifique et technique de l'État incarné par le directeur des Archives départementales. Elle prévoit les aspects financiers de l'opération pour chaque partenaire ainsi qu'une durée de validité de la convention à vingt ans.

La convention de construction s'accompagne d'un programme de construction dont les principales lignes sont les suivantes. Sans entrer dans le détail, le bâtiment est constitué d'une zone de conservation comportant neuf magasins (un pour la ville, deux pour le conseil général, six pour le centre hospitalier), d'une zone de travail comportant deux bureaux et une salle de tri, et d'une zone de transfert comportant un sas couvert. Il est constitué de deux niveaux. Il n'est pas ouvert au public et accueille un agent du centre hospitalier en permanence, ainsi que l'équipe des Archives municipales pour gérer administrativement et techniquement le site.

La maîtrise d'ouvrage étant assurée par la ville de Nevers, par délibération du 24 septembre 2005, le conseil municipal mandate Nièvre aménagement pour réaliser l'opération. Le projet retenu est celui des architectes Videau et Buffière le 16 mai 2006. Les travaux débutent le 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour une livraison effective le 20 juillet 2008. Le bilan financier de l'opération est finalement fixé à 2 131 634 euros.

Du 20 novembre 2008 au 15 juin 2009, huit magasins sur neuf sont ensuite équipés de rayonnages mobiles à partir d'un appel d'offre commun à un groupement de commandes réunissant les trois partenaires et mis en œuvre par la ville de Nevers, pour 10 646 ml de rayonnage classique et 3 280 ml de rayonnage suspendu totalisant 13 926 ml, et un coût total de 469 433 euros TTC.

### *La finalisation de la convention de gestion*

Le 19 février 2010, la convention de gestion du CAI, annexe à la convention de construction, est signée. Elle arrête les surfaces définitives du bâtiment, la clé de répartition entre les partenaires et met en place une commission de suivi composée d'élus, directeurs et professionnels des trois partenaires, se réunissant deux fois par an pour piloter le fonctionnement du centre et arrêter les comptes. Chaque partenaire reste responsable de la gestion du contenu de ses archives.

Un règlement intérieur, établi en mai 2011, fixe dans le détail le fonctionnement du centre à la fois au niveau du bâtiment, du personnel et de la gestion matérielle des archives. Ce règlement intérieur illustre la nécessité d'établir, précisément, des règles communes de fonctionnement tout en tenant compte des particularités de chacun.

En 2011, quelques chiffres clés permettent de saisir le fonctionnement du CAI : le budget de fonctionnement est établi à 55 744 euros TTC, les taux d'occupation des magasins sont de 60 % pour le CHAN, 17 % pour la ville, 9 % pour le conseil général ; le nombre de communication est de 112 demandes administratives mais 20 700 dossiers médicaux.

## **La réalisation du Centre des archives historiques**

### *Le programme architectural*

Le préprogramme puis le programme du CAH, élaborés en 2004 et validés par la direction des Archives de France, conduisent à un concours d'architecte restreint, sur esquisse. La proposition de Patrick Mauger est retenue en octobre 2005.

Le parti choisi par l'architecte parisien est, tout en réhabilitant le bâtiment historique des Archives départementales (datant de 1924), de l'enchâsser entre deux extensions dont l'apparence bien distincte démontre la complémentarité des fonctions, entre missions de conservation et de communication des Archives.

À l'arrière, il s'agit de disposer de nouveaux magasins de conservation, dans un environnement climatique optimal, d'où une construction entièrement aveugle. Les exigences du développement durable rejoignent ici celles de la conservation des documents, à la recherche de la plus grande stabilité climatique autour de niveaux de température et d'humidité optimaux, par les moyens les plus naturels possibles (sans système de climatisation, par exemple).

Les murs du centre des archives historiques sont donc conçus sur le principe d'une succession de « peaux » (brique, béton, isolant, pierre) séparés par des vides d'air, afin de garantir une parfaite isolation.

À l'avant, à l'inverse, la volonté d'accueil et d'ouverture des Archives est rappelée par la façade vitrée d'une extension abritant salles de lecture, de conférence, d'exposition, du service éducatif, ainsi que les bureaux du personnel. Le comité artistique retient par ailleurs la proposition de l'artiste Claire Maugeais au titre du 1 %, consistant en l'intégration aux pignons de cette extension vitrée d'une œuvre en verre extérieur collé évoquant les enjeux numériques des archives par un circuit imprimé stylisé et coloré, suscitant dans la presse locale la comparaison avec Beaubourg ou les vitraux contemporains de la cathédrale de Nevers.

Entre les deux, le bâtiment ancien, rénové, continue d'accueillir des magasins de conservation ainsi que des espaces de travail (ateliers de restauration légère, numérisation, dépoussiérage).

#### *Les péripéties de réalisation*

Ne constituant pas le cœur du sujet, les difficultés rencontrées ne sont ici que brièvement rappelées. Dans un premier temps, elles ont été financières, le point d'achoppement que constituait le montant de la participation de l'État ayant conduit à deux suspensions du projet, avant que l'inscription du projet au titre du plan de relance gouvernemental ne permette de débloquer un financement complémentaire et de notifier les marchés au printemps 2009. Un plan de relance départemental en faveur de l'économie locale le complète : la plupart des lots du marché sont attribués à des entreprises locales (originaires de la Nièvre ou de départements limitrophes) ou des antennes locales d'entreprises nationales. Des clauses en faveur de l'insertion de personnes éloignées de l'emploi complètent le dispositif : elles permettent l'accueil de vingt-neuf personnes et un recrutement en CDI.

Dans un second temps, des aléas de chantier ont ralenti la progression régulière des travaux, marquée par la pose de la première pierre le 27 novembre 2009 par Martine de Boisdeffre, et la visite-éclair de Patrick Devedjian, ministre chargé du plan de relance, le 10 septembre 2010. Le point essentiel à souligner est la contrainte particulière qu'a représenté, pour tous les acteurs, la nécessaire cohabitation entre le chantier et le service des Archives départementales : ni les archivistes, ni les archives, ni les lecteurs, accueillis dans plusieurs salles de lecture provisoires n'ont en effet quitté les lieux pendant les travaux. Dans cet esprit, l'hébergement des lecteurs de microfilms des Archives départementales dans la salle de lecture des Archives municipales aura permis de goûter une première expérience de travail en commun.

*La recherche d'un fonctionnement*

Les travaux touchant à leur fin à la fin de l'année 2012, l'arrivée au sein du CAH des fonds historiques de la ville de Nevers est maintenant à prévoir. En toute probabilité, comme pour le CAI, à une convention de gestion s'appuyant sur les principes définis en 2004 viendra s'ajouter un règlement intérieur pour prendre en compte avec plus de souplesse et de précision les points métier.

## **Conclusion**

« L'œuf ou la poule », évoquait Xavier de La Selle dans son mot d'ouverture du colloque. Sans doute possible, le cas nivernais rentre dans la catégorie de l'œuf, par l'approche en termes d'optimisation des espaces, de gestion de « stocks » d'archives et de recherche de cofinancements. Au détriment du sens, sans anticiper les modes de fonctionnement à venir, si ce n'est par la notion de « guichet unique » ? La mutualisation peut aussi être dans sa mise en œuvre un aiguillon, permettant ainsi à la fois de faciliter l'exercice du contrôle scientifique et technique sur les archives du centre hospitalier, et plus concrètement de le pousser à intégrer la démarche d'archivage dans son fonctionnement administratif et médical.

L'œuf donc, mais ne demandant qu'à éclore pour qu'un majestueux oiseau sauvage des bords de Loire puisse prendre son envol...

Sandrine MALON  
Chef du service  
Archives municipales de Nevers  
sandrine.malon@ville-nevers.fr

Thomas ROCHE  
Directeur  
Archives départementales de la Nièvre  
thomas.roche@cg58.fr